



FORMATION CONTINUE



RÉFÉRANT SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

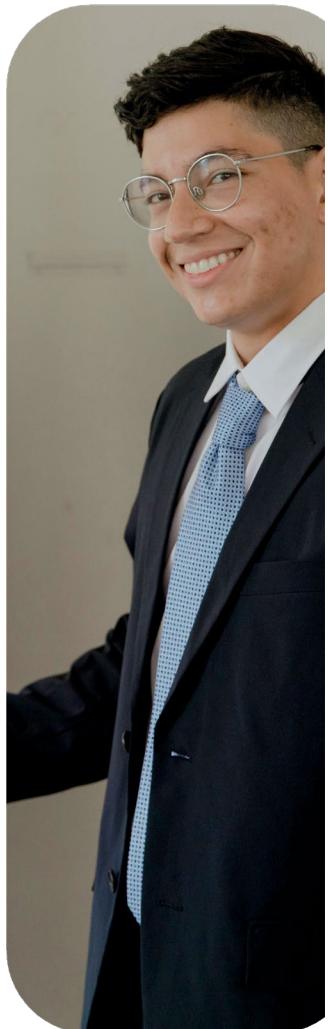
Cette formation de cinq jours concerne les entreprises de toute taille et de tous les secteurs d'activité. Elle permet de comprendre l'essentiel de la réglementation santé-sécurité (directive européenne du 12 juin 1989 article 7), ainsi que la prévention des risques professionnels.

Informations pratiques

- Objectifs : Être capable de mener à bien ses missions de « salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels » afin d'assister et de conseiller le chef d'établissement dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail
- Prérequis : Aucun
- Aptitudes : Connaître et appliquer la réglementation Santé & Sécurité au Travail (S&ST). Connaître et développer la Prévention des Risques Professionnels. Connaître et appliquer les missions du Référent Santé & Sécurité au Travail.
- Durée : 5 jours (35 heures)
- Délai d'accès : 3 semaines
- Méthodes mobilisées : Apports de connaissances, échanges interactifs avec les stagiaires, mises en situation pédagogiques, étude de cas pratiques
- Modalités d'évaluation : QCM de fin de formation
- Tarif inter-entreprise : 1900 € / participant
- Tarif intra-entreprise : à partir de 1200 € / jour

Compétences développées

- Connaître les missions du référent santé et sécurité au travail
- Identifier et évaluer les risques dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail
- Développer la prévention au sein de son établissement
- Accessibilité : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous invitons à nous faire part de vos besoins spécifiques avant le début de la formation si vous êtes en situation de handicap. Nous nous efforcerons d'y répondre au mieux.



Votre Contact



05.58.05.44.81

formation@landes.cci.fr

DÉTAILS DE LA FORMATION

Programme indicatif

1- Connaître et appliquer la réglementation Santé & Sécurité au Travail (S&ST)

- Les obligations employeurs et salariés (Les formations réglementaires, Les documents obligatoires, Le management S&ST et les 9 principes généraux de prévention)
- La Faute Inexcusable de l'Employeur
- La réglementation EU et Française du Référent Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)

2- Connaître et développer la prévention des risques professionnels

- Définition, Enjeux et valeurs de la prévention
- Acteurs internes et externes de la prévention
- Coûts (Directs / Indirects) et rentabilité de la prévention
- Définitions et procédures de reconnaissance des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP)
- Importances des AT/MP (Statistiques)
- Différences et efficacités entre la Prévention et la Protection (EPI / EPC)
- Différences entre Danger et Risque
- Les étapes de la démarche globale d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)
- Le Danger Grave Imminent (DGI) - Droit de retrait et le devoir d'alerte.

3- Connaître et appliquer les missions du Référent Santé & Sécurité au Travail (S&ST)

- Mettre en place l'accueil des nouveaux salariés (Tutorat et livret d'accueil)
- Élaborer les plans de prévention de coactivité Veiller aux affichages obligatoires
- Obtenir et utiliser un Registre d'Accidents Bénins
- Élaborer et mettre à jour le Document Unique
- Analyser les Accidents du travail (AT/MP)
- Apprécier la situation S&ST de l'établissement
- Mettre en place une procédure IQP de vérification des machines
- Connaître la signalisation Santé & Sécurité au Travail